

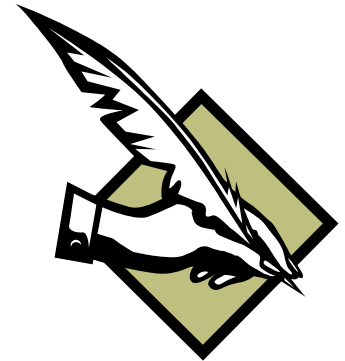
Concours de Poésie

*Lire dans les âmes et dans les cœurs,
Lire des mots/maux...*

Thème : le poème doit contenir le mot « lire » (25 lignes/vers maximum)

Ouvert à tous, 5 catégories :

- 3-4 ans,
- 5-7 ans,
- 8-10 ans,
- 11-13 ans,
- 13-15 ans,
- adulte (+ de 16 ans)



Du 17 décembre 2011 au 21 janvier 2012

Sainte-Jamme-sur-Sarthe

REGLEMENT CONCOURS DE POESIE
« 5 ANS DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE »

Article 1 : Dans le cadre national des « 5 ans de la bibliothèque » l'équipe de la bibliothèque de Sainte-Jamme-sur-Sarthe organise un concours gratuit de poésie.

Article 2 : Le concours est ouvert à tous, sans condition d'âge et de nationalité du **17 décembre 2011 au 22 janvier 2012.**

Les envois postérieurs au 22 janvier ne seront pas pris en compte.

Article 3 : Thème du concours : écrire un poème **contenant le mot « lire »**

Article 4 : Les poèmes seront répartis par tranches d'âge :

1. élèves du primaire :

a. cycle 1 (classes maternelles)= A

b. cycle 2 (GS –CP- CE1) = B

c. cycle 3 (CE2- CM1- CM2) = C

2. collégiens :

a. 11 à 13 ans = D

b. 13 à 15 ans = E

3. + de 15 ans = F

Article 5 : La participation consiste en l'envoi de **3 poèmes maximum par candidat.**

Les poèmes collectifs sont acceptés pour les classes (**5 / classe**). Il n'est pas nécessaire d'être adhérent à la bibliothèque, ni de résider à Sainte-Jamme-sur-Sarthe pour participer à ce concours.

Article 6 : La forme du poème est libre dans la mesure où il comporte **25 vers au maximum**, il est rédigé **en français**, il est **inédit**.

Il peut être manuscrit ou reproduit à l'ordinateur.

Article 7 : Le poème sera adressé selon l'un des procédés suivants :

1. envoi sous enveloppe affranchie à l'adresse suivante :

« Bibliothèque

13 Bis, rue du 11 Novembre

72380 Sainte-Jamme-sur-Sarthe »

avant le 22 janvier 2012, le cachet de la poste faisant foi.

2. dépôt à la bibliothèque municipale de Sainte-Jamme-sur-Sarthe, le samedi 21 janvier 2012, avant 12 heures.

3. envoi par email à bibliotheque.saintejamme@sarthetelecom.fr avant le 22 janvier 2012 minuit.

Article 8 : Chaque candidat, par son envoi, garantit l'authenticité de son texte qu'il retourne et l'accompagne du bulletin de participation rempli et signé.

Tout bulletin de participation incomplet annulera la participation.

Article 9 : Par leur participation au concours, les candidats acceptent :

1. la publication des textes (portant nom et âge des auteurs, sous réserve de l'accord parental pour les mineurs).
2. la lecture en public des poèmes par eux-mêmes ou par des membres de l'équipe de la bibliothèque lors de la remise des prix qui aura lieu le **samedi 04 février 2012 à 11h**. Tous les participants y seront cordialement invités.
3. l'exploitation non rémunérée des textes produits à des fins pédagogiques ou culturelles.
4. la non restitution de leur poème.
5. la diffusion sous forme de flyers ou autres.

Article 10 : Le jury est anonyme.

Article 11 : Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront pas être remises en cause.

Seront écartés sans appel les textes déjà édités ainsi que les textes contenant des propos jugés par le jury injurieux, discriminatoires, racistes, sexistes ...

A vos plumes !

.....
Bulletin de participation (à compléter, à signer et à joindre au poème)
Bibliothèque de Sainte-Jamme-sur-Sarthe
Concours de poésie « Les 5 ans de la bibliothèque »

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

.....
.....

Adresse email (éventuellement) :

Etablissement scolaire et classe (éventuellement) :

.....

ATTESTATION (à compléter par les parents pour les participants mineurs)

Je déclare sur l'honneur, que le(s) poème(s) que j'adresse à la bibliothèque de Sainte-Jamme-sur-Sarthe est (sont) une œuvre originale dont je suis le véritable auteur/dont mon enfant est le véritable auteur (rayé la mention inutile).

J'accepte sa publication et sa diffusion non rémunérées à des fins artistiques, culturelles ou pédagogiques.

Date et signature (+ nom et prénom du représentant légal pour les mineurs)